Petites Effiches Judiciaires Associés

Édition

Gazette du Palais • LA LOI • LE QUOTIDIEN JURIDIQUE

405e année - 6 décembre 2016 - n° 243 - 1,60 €

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Éclairage Olivia Dufour L'affaire Altran jugée... 14 ans après les faits

CHRONIQUE

Page 5

■ Personnes / Famille

Par le Centre de recherche droits et perspectives du droit (CRDP) (EA 4487) - L'ERADP de l'université de Lille 2 Droit et Santé Droits de l'enfant : chronique d'actualité législative et jurisprudentielle n° 13 (4e partie)

CULTURE

Page 16

Exposition Christian Baillon-Passe « Not afraid of love » à La Monnaie de Paris



L'affaire Altran jugée... 14 ans après les faits 122j6

Olivia DUFOUR

Le tribunal correctionnel de Paris examine du 28 novembre au 15 décembre l'affaire Altran. C'est, avec Vivendi, l'une des deux grandes affaires financières françaises du début des années 2000. Il aura fallu 14 ans pour que l'affaire soit enfin examinée en première instance.

Le procès Altran se tiendra devant le tribunal correctionnel de Paris début décembre. Huit personnes physiques les dirigeants de la société - et une personne morale - la société Altran - sont renvoyées devant le tribunal. La justice les accuse de diffusion de fausse information financière, faux et usage de faux et présentation de comptes inexacts en 2001 et 2002. Sur le banc des parties civiles, environ 80 actionnaires réclament l'indemnisation de leurs pertes boursières! Comme le dossier Messier, examiné en appel en novembre 2013, c'est la crise financière du début des années 2000 que l'on juge plus d'une décennie plus tard dans ce prétoire. Et comme dans le dossier Messier, Altran soulève la question du temps judiciaire en matière économique. Est-il raisonnable, pour les prévenus comme pour les victimes, de juger une affaire 14 ans après les faits?

■ Majoration artificielle du chiffre d'affaires

Tout commence le 10 octobre 2002, lorsque le journal Le Monde révèle que le groupe Altran a augmenté artificiellement son chiffre d'affaires annuel au 31 décembre 2001 et son chiffre d'affaires semestriel arrêté au 30 juin 2002. Le 28 avril 2002, le titre cotait 65,60 €. Le jour de la parution de l'article du Monde qui vient confirmer les craintes du marché sur la solidité financière du groupe, le titre ne vaut plus que.... 2,72 €. La déconvenue des actionnaires est d'autant plus grande qu'à l'époque cette société de conseil en innovation technologique, fondée en 1982 par Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, est une vedette de la Bourse de Paris ; elle affiche alors 30 % de croissance annuelle et s'apprête à entrer dans le CAC 40. C'est l'éclatement de la bulle internet qui fait voler en éclats cette belle histoire. La Commission des opérations de bourse ouvre une enquête en septembre 2002.

Suite en p. 3

petites-affiches.com



Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris Tél.: 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com



annonceslegales@gazette-du-palais.com 12, place Dauphine - 75001 Paris Tél.: 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com



annonces@le-quotidien-juridique.com 12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris Tél.: 01 49 49 06 49

laloi.com



Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris Tél.: 01 42 34 52 34